



NEWSLETTER ACTUALITÉ

Abonnez-vous gratuitement

Saisissez votre e-mail

[Valider](#)

RECHERCHER UNE INFORMATION

Par commune

[Valider](#)

Par mots-clés

[Valider](#)

LES AUTRES TITRES

Finistère
A Concarneau, des écrivains dans un thonier
 (Ouest-France)
Sports
Football : Brest est passé complètement au travers
 (Ouest-France)


CFA 2 : Stade Brestois - Laval : 0-0 (Ouest-France)

Basket-ball : Brest Basket 29 - Jub Jallais : 97-79 (Ouest-France)

Actualité Brest

jeudi 22 novembre 2007

Les séances très spéciales d'un psychiatre
Un psychiatre brestois, a été condamné à cinq ans de prison pour agression sexuelles. Ses victimes étaient des adolescents particulièrement vulnérables.

Le D^r Serge Rodallec, âgé de 57 ans, a disparu depuis octobre 2005. À l'époque, il dev comparaitre devant la cour d'assises du Finistère pour des viols qu'il aurait commis sur jeune patient. Mais le médecin ne s'est pas présenté devant la cour. Avant de disparaître, il retiré d'importantes sommes d'argent. Il ne s'est pas présenté, mardi, devant le tribunal correctionnel où il devait répondre d'agressions sexuelles sur des patients.

Alors que les viols supposés étaient toujours à l'instruction, un jeune homme de 19 a dénonçait, en novembre 2004, le comportement du psychiatre qu'il avait consulté en 1998-1999. Pour pratiquer des séances de relaxation, le médecin incitait l'adolescent à se dévêtir lui enduisait le corps de crème, le caressait et pratiquait des fellations. Le jeune homme parl aussi d'un flacon dont le psychiatre lui faisait inhaler le contenu. Il avait aussi parlé d' un caméscope qui aurait servi à filmer les séances.

« Victimes crédibles »

Terrorisé, l'adolescent, très introverti, subissait ses séances. Ses parents n'avaient rien remarqué. Ce n'est que lorsque ses parents avaient suggéré qu'il retourne consulter le Rodallec, parce qu'il n'allait pas bien, que le jeune homme s'était lâché et avait révélé déroulement de ces séances très spéciales.

Entendu en garde à vue, le médecin contestait les atouchements. Il disait alterner entretiens et les séances de relaxation à base de suggestibilité. Il affirmait placer les patient en « **état de détente pouvant leur donner une sensation de massage** ». Un expert entendait le jeune homme et estimait qu'il n'avait aucune tendance à remanier la réalité.

Une nouvelle plainte visait le médecin. Elle émanait de parents dont l'enfant était en institut médico-éducatif. Le psychiatre, qui intervenait beaucoup dans les établissements des Genêts d'or, indiquait qu'il préférait recevoir l'enfant à son cabinet, le samedi. Il n'exigeait d'ailleurs pas de paiement pour ces séances. Cet enfant extrêmement vulnérable, souffrant d'une grande psychose infantile, révélait pourtant qu'il était nu lorsqu'il était chez le psychiatre.

Tant l'avocate des parents, M^{me} Besnard-Jouyaux, que la procureure ont relevé « **similitude** » des déclarations des victimes dont « **la crédibilité est totale** ». « **Cet homme d'intelligence supérieure a l'habitude de manipuler les gens**, a souligné Mme Mariam Pendant des mois, il a assouvi ses fantasmes sur des jeunes particulièrement vulnérables. C'est un comportement odieux. » La procureure a requis six années de prison et l'interdiction d'exercer la profession de psychiatre.

Le tribunal a condamné Serge Rodallec à cinq ans de prison. Il a prononcé une interdiction définitive d'exercice de la profession de psychiatre et d'exercer une activité en rapport avec des enfants. Il a émis un mandat d'arrêt international.

Yannick GUÉRIN.

Ouest-France

Les autres titres

[Soutien aux allogreffes pédiatriques de Brest](#)

(Ouest-France)

[Retour](#)**GALERIES PHOTO****Vos photos de Brest et de ses environs**

Maville.com vous donne la possibilité de découvrir Brest et sa région sous tous les angles. De jour comme de nuit, paysages, quartiers, rues, places, lieux et situations insolites...

Envoyez-nous vos plus beaux clichés !